n° 5
Août 2008
Ville de Bulle, Grand-Rue 7, 1630 Bulle, www.bulle.ch/bulletin

Le bulletin

LE JOURNAL D'INFORMATION DE LA COMMUNE DE BULLE

07
09

LES DOSSIERS

Tout sur la rentrée scolaire

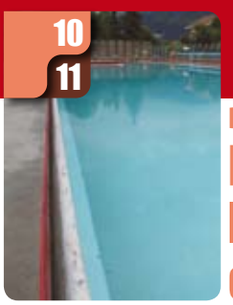

10
11

BULLE 360°

Portrait de la piscine communale

12
13

VILLAGE GLOBAL

Partenariat entre Bulle et le Rwanda

02
06

POINT FORT

La politique de gestion des forêts à Bulle

ENTRETIEN AVEC SYLVIE MAGNE
> pages 2-3

REPORTAGE AVEC LE SERVICE DES FORÊTS
> pages 4-5

LES FORESTIERS BULLOIS ET LE GRAND TÉTRAS
> page 6

ÉDITORIAL

David Seydoux

Une rentrée scolaire en douceur!

La rentrée scolaire 2008 s'inscrit dans la continuité des années précédentes. Nous pouvons toutefois tirer un premier bilan positif des réformes importantes entreprises l'année dernière.

Tout d'abord, la mise en place d'un nouveau règlement scolaire s'est réalisée sans anicroche. Les restrictions sur le code vestimentaire et sur l'utilisation des téléphones portables ont été bien acceptées tant par les parents que par les élèves. Cette clarté a permis non seulement aux enseignants, mais également aux parents, de mieux faire passer leur message auprès des enfants.

Ensuite, le développement de l'accueil de midi Bulle d'Air a connu un succès important. Depuis l'extension de la formule à La Tour-de-Trême, cette structure a vu son nombre d'inscriptions passer de 80 à 145. Cette évolution montre que l'accueil à la pause de midi répond à un réel besoin dans notre commune.

Enfin, je salue la mise en place des tout nouveaux responsables d'établissement. Avec cette nouvelle fonction et ses nouvelles responsabilités, l'école bulloise va encore renforcer son encadrement éducatif et pédagogique de proximité au profit de toutes et tous.

Chers parents, chers enfants, je vous souhaite une excellente année scolaire!

14
16

ACTUALITÉS

Les nouvelles communales

TOUT SUR LE NOUVEL ÉCLAIRAGE PUBLIC
> page 15

LE JEU DE LA PHOTO MYSTÈRE
> page 16

LE SERVICE DES FORÊTS
Les forestiers communaux au travail sur l'un des 830 hectares de forêts du triage Bulle et Bouleyres. 05

BIODIVERSITÉ
L'été est le temps des soins culturaux, qui permettent d'éclaircir la forêt, de favoriser le développement des plus belles tiges et de veiller au respect de la biodiversité. La forêt a aussi une fonction sociale. 03

LES FORÊTS BULLOISES SOUS LA LOUPE
DÉCOUVREZ TOUS LES ENJEUX PRÉSENTS ET FUTURS DU DÉVELOPPEMENT DE LA GESTION DES FORÊTS DE LA COMMUNE DE BULLE

GRAND TÉTRAS
Une zone de tranquillité va être créée pour la sauvegarde du grand tétras dans la vallée de la Trême. Mais d'autres espèces bénéficieront directement de ces mesures de préservation de la faune et de la flore. 04

« La fonction sociale de la forêt est une priorité pour la ville de Bulle »

Entretien avec Sylvie Magne, conseillère communale

La commune de Bulle s'occupe de 830 hectares de forêts. Sylvie Magne, conseillère communale en charge des sports et des espaces publics, fait le point sur la gestion des forêts communales.

LE BULLETIN: **comment fonctionne le Service des forêts de la commune de Bulle?**

SYLVIE MAGNE: *Ce service dépend du centre d'entretien du Département technique. Mais il fonctionne de manière assez autonome, notamment par les relations privilégiées qu'il entretient avec les services cantonaux. Ce service est dirigé par Amédée Andrey, qui est épaulé par quatre bûcherons, D. Perroud, J. Guillet, L. Pasquier et M. Both, et deux apprentis, D. Genoud et J. Yerly.*

- Quelles sont les missions poursuivies par l'équipe des forestiers?

- Il y en a plusieurs. La première est, bien sûr, l'exploitation des forêts, propriété de la commune. Il s'agit ainsi de travaux de bûcheronnage et de débardage du bois, qui sont réalisés principalement en hiver. Mais depuis 2006, suite à la réorganisation des équipes communales et cantonales, nous exploitons également les forêts, propriété de l'Etat situées sur notre territoire, dont fait notamment partie la forêt domaniale de Bouleyres. Le canton participe à hauteur de 24% sur le résultat de l'exploitation.

- Et quelles sont les autres tâches importantes confiées aux forestiers?

- La deuxième grande mission réside dans les soins culturaux apportés à la forêt. Il s'agit d'entretenir les bois, pour y favoriser le développement des jeunes peuplements et de garantir la biodiversité. Ces opérations se déroulent après les périodes de nidification, principalement en été. Enfin, la troisième tâche importante consiste à entretenir le réseau des chemins pédestres ou carrossables des forêts ainsi que les places de jeux et les parcs communaux en partenariat avec le Service des jardins. En tant que forestier de triage, dépendant donc techniquement des services cantonaux, Amédée Andrey est également chargé de conseiller les propriétaires privés sur l'exploitation ou la gestion de leurs forêts. Cette mission est facturée à l'Etat. Cela représente environ un tiers du salaire du forestier de triage.

- L'entretien de la forêt pour les promeneurs ou les sportifs est également l'une de vos activités...

- Effectivement. Le service s'occupe notamment des chemins pédestres, du parcours Vita, de la piste finlandaise, des parcours mesurés et de la place de jeux et de pique-nique des Quatre-Sapins. Mais nos forestiers sont parfois découragés par les nombreuses incivilités commises dans nos forêts. Il y a énormément de déprédations sur le mobilier et la signalétique disposés en forêt. Sans compter les déchets laissés sur place ou les bouteilles cassées dans les cabanes par des pique-niqueurs ou des promeneurs peu attentionnés. Pour l'entretien de cette fonction sociale de la forêt et pour la sécurité des chemins, on peut estimer leur coût à 30 francs/m³ chaque année. Afin de sensibiliser les jeunes, des journées d'information sont organisées pour les élèves des 5e et 6e années primaire du cercle scolaire de Bulle et Morlon.

- Quelles surfaces de forêts appartiennent à la commune de Bulle?

- La commune possède environ 665 hectares, dont une partie se situe sur d'autres communes (voir infographie page 4). Mais, depuis la réorganisation des services forestiers, nous nous occupons encore de 165 hectares appartenant à l'Etat, notamment Bouleyres, Sautaux et Vaucens.

- Quel est le volume de bois abattu chaque année?

- Pour notre triage, nous exploitons environ 6000 m³ par an, qui sont

SYLVIE MAGNE EN 7 POINTS

1 UN ÉVÉNEMENT
La naissance de mes enfants

2 UNE PASSION
Le ski

3 UNE PERSONNALITÉ
Paola Ghillani

4 UN PLAT
Des galettes de légumes au curry

5 MON ENDROIT PRÉFÉRÉ
Les Monts-de-Riaz

6 UNE DESTINATION
L'Ariège en France

7 UN RÊVE
Une société plus juste

abattus selon un plan de gestion précis. Cette feuille de route est remise à jour tous les 15 ans par les services forestiers cantonaux. Nous pratiquons ainsi des coupes sur un secteur tous les 20 ou 30 ans selon les besoins. Mais le contingent attribué est assez souple. Le bois est commercialisé dans les scieries de la région.

- Est-ce l'équipe des forestiers communaux qui se charge de toute l'exploitation du triage?

- Pour une part seulement. Mais l'équipe est trop restreinte pour se charger de l'ensemble de l'exploitation. Une partie du travail est sous-traité par des entreprises spécialisées, qui possèdent des systèmes de câblage et des machines d'abattage sophistiquées que nous n'avons pas à la commune. Mais le compte d'exploitation forêts, qui avoisine les 900 000 francs, est en règle générale équilibré.

> Le bois exploité est commercialisé dans les scieries de la région.

- Comment se porte le marché du bois?

- Il va mieux qu'il y a quelques années. Depuis trois ans, les prix sont remontés. On adapte ainsi le plus possible nos coupes en fonction de la demande et des besoins de l'industrie. Le prix de vente dépend de la qualité du bois. En 2007, les 5155 m³ de bois de scierie du triage ont été vendus à un prix moyen de 92,60 francs/m³. La tendance actuelle veut que l'on demande principalement de l'épicéa. Comme le feuillu marche moins bien sur le marché, nous attendons avant de procéder à des coupes. Nous produisons également du bois de feu, dont une partie est livrée pour le fonctionnement du chauffage de l'Ecole professionnelle, de celle de La Léchère et du CO de La Tour-de-Trême.

- Quelles sont les essences que l'on rencontre dans les forêts communales?

- Il y a bien sûr beaucoup d'épicéa, qui découle des anciennes pratiques de monoculture. Aujourd'hui, on laisse davantage faire la nature. Il y a ainsi plus de feuillus et de sapins blancs. Ce retour vers la nature favorise une plus grande biodiversité. La forêt de Bouleyres, par exemple, est bien mélangée. De manière générale, le Service des forêts tâche également de préserver les bocages, les haies, où bon nombre d'oiseaux aiment nicher, et les clairières appréciées par le gibier.

- Et du côté de la faune?

- Elle est très riche. Je ne veux pas citer toutes les espèces, mais il y a beaucoup de gibier, notamment du chevreuil et du cerf qui arrive progressivement dans la vallée de la Trême depuis trois ou quatre ans. On sait qu'il y a du sanglier de passage. Le lynx est présent. Il y a aussi des martres, des écureuils, des fouines, des petits coqs et des grands tétras. A ce titre, une zone de tranquillité va être aménagée dès cet automne dans la vallée de la Trême pour préserver au maximum les espèces menacées comme le grand tétras (lire en page 6).

La forêt fribourgeoise et suisse

Portrait de nos bois en quelques chiffres

Les forêts couvrent environ un quart du territoire du canton de Fribourg. Deux tiers des forêts sont propriété des collectivités publiques, avant tout des communes et de l'Etat, un tiers appartient à des propriétaires privés. Les forêts assument différentes fonctions, qui sont inscrites dans la législation.

Elles produisent du bois en abondance (fonction économique), elles protègent la population et les biens contre les dangers naturels (fonction protectrice) et elles jouent un rôle social comme élément du paysage, lieu de détente, milieu naturel riche en diversité biologique, milieu protégeant les nappes phréatiques et les sources d'eau potable.

Les forêts fribourgeoises contiennent environ 20 millions de m³ de bois, soit environ 489 m³ par ha. Elles produisent chaque année environ 400 000 m³ de bois, soit environ 10 m³ par ha. Or, seulement la moitié est exploitée chaque année. Cette sous-exploitation entraîne une accumulation croissante du volume de bois des forêts, qui s'accompagne d'un vieillissement des peuplements, d'un manque de rajeunissement et d'une augmentation de l'instabilité des forêts. L'un des objectifs stratégiques fixé par le canton est d'augmenter progressivement l'exploitation du bois, tout en maintenant l'accroissement des forêts, soit à long terme environ 300 000 m³ par an.

La forêt est déterminante pour la diversité biologique de la Suisse. Presque la moitié des animaux et des plantes de notre pays en dépend. Elle est aussi l'un des habitats les plus sûrs, en effet la proportion d'espèces menacées dans les forêts est inférieure à celle des autres écosystèmes. Pourquoi en est-il ainsi? Parce que la forêt fait partie des écosystèmes les plus naturels de Suisse, elle offre des conditions de vie relativement stables et équilibrées et se régénère en grande partie de façon naturelle.

Sur le plan suisse, les forêts couvrent près d'un tiers du territoire suisse. D'une forte densité dans les Alpes, avec plus de 30 %, elles atteignent à peine un quart de la surface du Plateau. Ce sont le Jura et le sud des Alpes qui sont les plus riches en forêts, puisque celles-ci représentent près de la moitié de leur territoire. La surface des forêts ne cesse d'augmenter tout en évoluant de façon différenciée d'une région à l'autre. Les plus fortes progressions de la forêt ont été relevées dans les Préalpes et dans les Alpes, tandis que le Plateau enregistre une relative constance de la surface forestière. Les forêts de résineux (46 %) occupent plus du double de la surface occupée par les feuillus (19 %).

SOURCES: STATISTIQUE FORESTIÈRE FÉDÉRALE, IFN 2 (1999), SFF FRIBOURG, OFEV

Au cœur du bois de Sautaux, les bûcherons éclaircissent la forêt

Reportage avec Amédée Andrey, chef du Service des forêts

Au milieu de l'été, les forestiers communaux sont à pied d'œuvre. A cette période, ils consacrent leur énergie aux soins culturaux donnés à la forêt. Avec un double objectif: permettre aux meilleures tiges de se développer et garantir la diversité des essences. Visite du bois de Sautaux en compagnie d'Amédée Andrey, chef du Service des forêts de la commune de Bulle.

Amédée Andrey contemple la chênaie du bois de Sautaux.

Le véhicule tout-terrain d'Amédée Andrey stoppe. Le Service des forêts bullois est à l'ouvrage à la lisière du bois de Sautaux. Le concert des tronçonneuses l'atteste. En pénétrant à l'intérieur de la masse verte, des salopettes rouge vif se détachent. Casques et visières vissés sur la tête, les forestiers-bûcherons se frayent un chemin dans l'épaisse forêt. Derrière eux, le sol est jonché de petites branches. Des arbustes ont été abattus, d'autres ont été soigneusement préservés.

«Nous pratiquons des soins culturaux à la forêt, explique Amédée Andrey, chef du Service des forêts de la commune. Nous éclaircissons la forêt pour favoriser la croissance des meilleures tiges et sauvegarder des essences rares.» Le bois coupé est simplement laissé sur place. En se dégradant, il produira un humus riche. Environ tous les huit ans, les bois communaux, parcelle par parcelle, subissent le même traitement. En lisière de forêt, les forestiers portent également une attention particulière à la coupe. «Nous tâchons au maximum de permettre le développement de lisières étagées, précise Amédée Andrey. Ces espaces sont appréciés de la faune, en particulier des oiseaux qui aiment nicher dans cette végétation plus fournie, et pour la flore. Une lisière étagée a également une valeur esthétique non négligeable.»

L'équipe des forestiers communaux travaille dans le bois de Sautaux.

Suivant cette logique, les hommes du Service des forêts tranchent un frêne puis un noisetier, deux essences qui poussent très vite. Mais ils préservent un merisier et des épineux, paradis pour certains oiseaux nicheurs. Pas à pas, mètre après mètre, l'équipe avance, sélectionnant ses cibles en fonction de cette diversité à conserver. Afin de ne pas perturber les périodes de nidification, les soins culturaux ne commencent pas avant la mi-mai. Quant aux zones de tranquillité *(lire en page 6)*, qui abritent des espèces rares comme le grand tétras ou les petits coqs, les forestiers n'y posent pas les pieds avant la mi-juillet. Et Amédée Andrey de briser un stéréotype: «Certains ont encore une image du forestier à l'ancienne, celui qui pratiquait des coupes rases sans discernement. Aujourd'hui, notre objectif est de laisser faire au mieux la nature. Nous ne faisons plus qu'accompagner sa croissance.»

Bien sûr, les forêts sont également exploitées et le bois abattu vendu à l'économie forestière. Ces travaux débutent au début septembre et se prolongent durant l'hiver pour se terminer à la fin avril, lorsque la sève des arbres redescend. «Une exploitation nécessaire, lorsque l'on sait que le volume de nouvelles forêts qui croît chaque année est supérieur à celui des arbres prélevés par l'industrie. Chaque minute, 0,8 m^3 de nouveaux bois apparaissent dans le canton de Fribourg», explique Amédée Andrey.

> **Bouleyres représente la fonction sociale de la forêt**

Sur la ligne de front à l'intérieur de Sautaux, une silhouette orangée enlève son casque à visière. Devant elle, une forêt dense pratiquement impénétrable. L'apprenti s'essuie le front. «J'ai toujours voulu faire forestier, explique Damien Genoud. Ma famille est plongée dans ce monde-là. J'ai donc commencé jeune. J'ai toujours été attiré par la forêt et par-dessus tout, j'aime être dehors. Etre enfermé dans un bureau, ce n'est pas pour moi!» Une fois quelques instructions données par son chef, le jeune homme empoigne fermement sa tronçonneuse et

s'attaque avec vigueur à un noisetier. Amédée Andrey glisse: «Le métier attire encore pas mal de jeunes. Nous avons beaucoup de demandes chaque année, mais nous ne pouvons prendre que deux apprentis dans l'équipe. Il s'agit d'avoir le temps pour bien les encadrer et les former. Car bien connaître la forêt demande de la patience.»

> **Le forestier accompagne la forêt dans son développement et s'adapte à son rythme de vie**

Amédée Andrey s'enfonce un peu plus dans l'épaisse forêt. Il slalome entre les troncs. A quelques centaines de mètres de la zone de coupe, il s'arrête et contemple la canopée verdoyante. Nous sommes au cœur de la première chênaie replantée en Gruyère. «L'altitude est limite pour cette essence. Mais il y a eu une volonté de réintroduire du chêne. L'endroit est magnifique. Aujourd'hui, pourtant, il est plutôt rare que l'on pratique des monocultures de ce type. On laisse faire la forêt. C'est elle qui nous offre sa biodiversité. Et nous l'aidons par la suite à la préserver», précise-t-il. Une philosophie de gestion de la sylviculture qu'il a notamment développée après avoir suivi le cursus de garde au Centre forestier de formation à Lyss.

Nous laissons là les bûcherons, qui reprennent leur travail, pour gagner la forêt de Bouleyres, le poumon vert du chef-lieu gruérien. Quelques mètres de marche vers les Quatre-Sapins et Amédée Andrey se baisse pour ramasser une canette de bière. Plus loin, c'est un parapluie qui est arraché à la végétation. «C'est vraiment décourageant! Chaque fois que l'on s'y promène, on trouve ce genre de détritus. Il y a quelques jours, quelqu'un s'est amusé à détruire les rambardes des barrières qui séparent les Quatre-Sapins et le chemin qui longe la place de jeux!» Tout au long de l'année, les services communaux s'efforcent ainsi de réparer les déprédations au mobilier extérieur, à la signalétique et de ramasser les objets abandonnés dans les bois.

Amédée Andrey donne ses instructions à l'apprenti Damien Genoud.

La fonction de loisir de la forêt est également centrale et fait partie des tâches importantes du Service des forêts. Les forestiers communaux entretiennent notamment les pistes sportives de la forêt de Bouleyres. Le parcours Vita, la piste finlandaise ou encore les trois parcours mesurés sont régulièrement inspectés. La mission des hommes d'Amédée Andrey est simple: une fois par année, ils fauchent les bords des 10 km de sentiers carrossables, ils mettent du gravier là où cela est nécessaire, ils réparent la signalétique abîmée, ils coupent les branches qui pourraient entraver la progression des promeneurs et ils changent également les postes du parcours Vita qui seraient usés. Et Amédée Andrey de conclure: «Les Bullois aiment leurs forêts. La plupart des promeneurs ou des sportifs la respectent. Et pour nous, cela compte!»

PLAN DES FORÊTS COMMUNALES DE BULLE ET DOMANIALE DE BOULEYRES

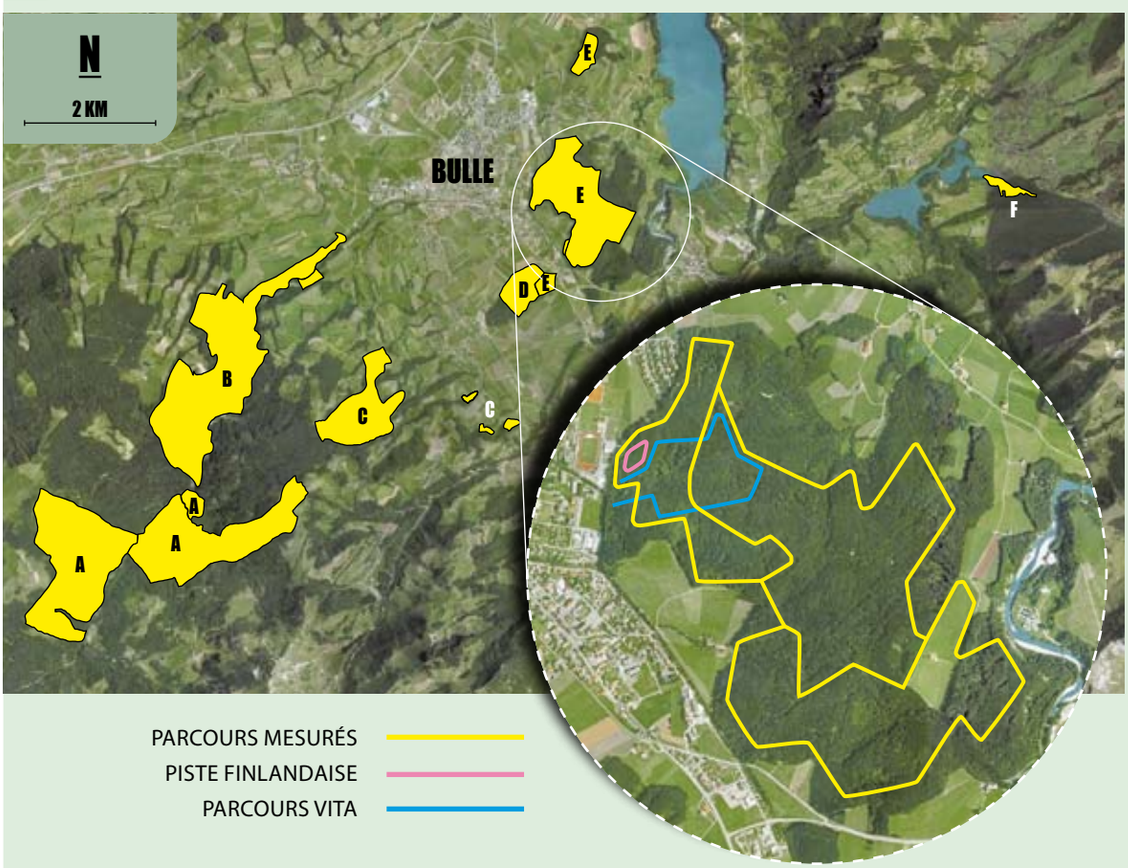

SECTEUR A	
LES JOUX-NOIRES	169.1 ha
LA MOCHETTA	41 ha
LES VILLIUS	120.4 ha
	330.5 ha
SECTEUR B	
INSON	145.8 ha
LA JORETTA	69.9 ha
LES VAUX	33 ha
	248.7 ha
SECTEUR C	
PETITE CHIA	19.3 ha
LES FOURS	25 ha
LE PÂQUIER	6.2 ha
	50.5 ha
SECTEUR D	
SAUTAUX (commune)	24.2 ha
SECTEUR E	
ETAT (Bouleyres-Sautaux-Vaucens)	165 ha
SECTEUR F	
CHARMEY	9.7 ha
TOTAL	**828.6 ha**

Les forestiers bullois volent au secours du grand tétras

Une zone de tranquillité dans la vallée de la Trême

Cet automne, le Service des forêts va entamer des travaux pour créer une zone de tranquillité pour la faune sauvage dans la vallée de la Trême, suivant ainsi un plan d'action mis en mouvement par la Confédération et les cantons. Si le grand tétras est au centre des préoccupations, ces mesures pourraient profiter également à la gélinotte des bois, au pic tridactyle et à toute la faune en général.

Le grand tétras est une espèce menacée dans notre pays. La vallée de la Trême est l'un des rares sanctuaires du canton de Fribourg qui accueille encore le plus grand gallinacé d'Europe. La Confédération, les cantons, les propriétaires forestiers et les gardes forestiers se sont aujourd'hui associés pour tenter de sauver le grand tétras. L'espèce ne compte plus que 450 à 500 spécimens dans toute la Suisse. La transformation durable des forêts, notamment la monoculture, et les dérangements dus aux activités humaines sont les principaux facteurs expliquant ce recul.

La diminution de la population a été constatée à partir des années quarante. Elle se poursuit encore aujourd'hui, provoquant la disparition de l'espèce au Tessin, dans les Alpes valaisannes et les Préalpes vaudoises. Dans d'autres régions telles que les cantons de Fribourg et du Jura, ainsi que le Jura soleurois et bernois, la présence du grand coq de bruyère s'est réduite à quelques unités.

Les modifications de l'habitat sont les principales causes du recul des effectifs. De plus, les mesures forestières qui ne tiennent pas suffisamment compte des besoins du grand tétras et qui conduisent à des peuplements uniformes sont aussi responsables de cette perte d'habitats. Le coq de bruyère évite en effet les peuplements homogènes et fermés sans végétation au sol. Les dérangements causés par les activités humaines réduisent, eux aussi, les habitats du grand tétras. Si les prédateurs tels que le renard, l'autour des palombes ou l'aigle royal s'attaquent occasionnellement au grand tétras, les pertes causées ne constituent toutefois pas un danger pour une population saine. Elles ne deviennent un problème que dans des habitats peu adéquats.

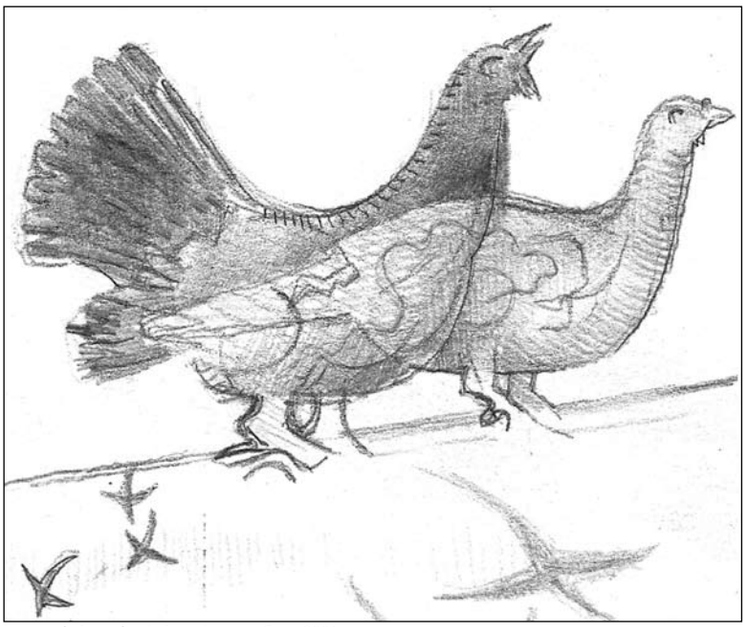

Le grand tétras dessiné par Jacques Cesa, 2006.

Un plus pour toute la faune

Le Service des forêts bullois sera l'une des chevilles ouvrières du projet de constitution d'une zone de tranquillité dans la vallée de la Trême. Le grand tétras a en effet besoin de forêts à structure lâche et riche avec une strate de buissons bien développée. Grâce à des mesures ciblées réalisées dans un périmètre délimité, les autorités espèrent autant développer un biotope favorable au développement du grand coq que garantir sa tranquillité. L'information et la sensibilisation des promeneurs sur la nécessité de préserver cet environnement particulier sera également une des clés de voûte du projet.

Dans le cadre d'une protection active du grand tétras, les services forestiers concernés vont intervenir dans la vallée de la Trême pour créer un habitat favorable à la survie de l'oiseau. Une forêt plus ouverte avec des pins, des sapins blancs, des vieux arbres, particulièrement ceux de plus de cent ans, des myrtilles et des buissons, voilà le biotope que vont chercher à recréer les forestiers. En ouvrant précocement et durablement la canopée, en renonçant aux travaux forestiers entre janvier et juillet et en sensibilisant le public sur le comportement à adopter dans les zones de tranquillité, les autorités espèrent que le grand tétras et d'autres espèces retrouvent un milieu plus conforme à leur mode de vie.

Le plus grand gallinacé d'Europe

Le grand tétras est le plus grand gallinacé d'Europe. Les femelles pèsent de 1,5 à 2 kg, tandis que les mâles pèsent de 3,4 à 3,6 kg. Aussi appelés coqs de bruyère, ces oiseaux terrestres mesurent de 60 à 85 cm de long et ont une envergure de 87 à 125 cm. Les mâles, polygames, sont beaucoup plus grands que les femelles et possèdent un plumage aux couleurs plus vives. Le grand tétras habite des forêts de conifères, hêtraies, chênaies. Son aire de répartition englobe les Alpes, les Pyrénées, l'Écosse, la Scandinavie, l'Europe de l'Est.

SOURCES: STATION ORNITHOLOGIQUE SUISSE, SERVICE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE DU CANTON DE FRIBOURG, SERVICE DES FORÊTS DE LA COMMUNE DE BULLE.

RESPECTEZ LA FORÊT

QUELQUES RÈGLES DE COMPORTEMENT

• Cyclotouristes et cavaliers, restez sur les pistes réservées.
• Il est conseillé de garder les chiens sous contrôle, afin de ne pas déranger la faune sauvage, particulièrement au printemps durant la période de la mise bas.
• Ne pas abîmer les arbres, ne pas casser les branches, ne pas piétiner les jeunes pousses et renoncer à faire du feu en dehors des foyers prévus à cet effet.
• Ne cueillez les champignons, les baies et les fleurs qu'en quantité raisonnable et en suivant les prescriptions.
• En hiver, à ski, à snowboard ou avec des raquettes à neige, restez sur les pistes aménagées. Les animaux doivent ménager leurs réserves pour pouvoir survivre dans de dures conditions.
• Respectez les autres visiteurs de la forêt.
• Attention au danger en cas de coupe de bois! Ne pas circulez sur les chemins dont l'accès est barré.
• Les organisateurs de grandes manifestations consultent au préalable le service cantonal compétent.
• Une visite dans des zones protégées ou des zones de tranquillité de la faune doit être préparée avec un soin particulier. Les services cantonaux de la chasse et de la protection de la nature fournissent des informations et de l'aide.

LES HORAIRES DU TRANSPORT SCOLAIRE 09

LE CALENDRIER ET LES HORAIRES SCOLAIRES
Changement d'horaire à l'école enfantine. Le mercredi, congé toute la journée, toute l'année scolaire. 08

LA RENTRÉE SCOLAIRE 2008
LES 1600 ÉLÈVES DE TOUS LES SITES SCOLAIRES DES COMMUNES DE BULLE ET MORLON AINSI QUE 130 ENSEIGNANTS SONT PRÊTS À LA REPRISE.

CONFÉRENCE
Une conférence publique sur l'éducation des enfants se déroulera le 16 septembre à l'aula du CO de Bulle 14

L'école bulloise et Bulle d'Air se portent bien à la rentrée 2008

Toutes les nouveautés

Pour cette rentrée 2008, quelque 1600 élèves et 130 enseignants du cercle de Bulle et Morlon vont entamer une nouvelle année scolaire. Au chapitre des nouveautés: un changement d'horaire pour l'école enfantine et la création de la fonction de responsable d'établissement. Du côté du bilan: succès fantastique pour Bulle d'Air et bonne acceptation du nouveau règlement scolaire.

1 Changement d'horaire à l'école enfantine

Très peu de bouleversements majeurs sont à enregistrer pour cette rentrée scolaire 2008. Tout de même: un changement d'horaire touche l'école enfantine. Désormais, les élèves auront congé le mercredi toute la journée. Ce jour de relâche est ainsi étendu à toute l'année scolaire, alors qu'il n'était auparavant effectif que du mois de septembre au mois de décembre.

Pour compenser ce congé du mercredi, les lundis et les vendredis, la prise en charge des enfants est avancée d'une unité le matin. Les enfants commencent ainsi l'école à 7 h 55. La cloche continuera de sonner comme à son habitude à 8 h 45 les mardis et les jeudis.

2 Des responsables d'établissement nommés

Exit la fonction de chef de bâtiment! Désormais, ce sont des responsables d'établissement qui sont chargés de missions éducatives et administratives particulières à l'intérieur de leur bâtiment. Ce concept émane de la Direction de l'instruction publique, de la culture et du sport (DICS). La DICS finance les remplacements liés à la décharge dans les horaires des quatre enseignants choisis pour ces nouvelles tâches. Les responsables d'établissement sont notamment chargés de l'accueil des nouveaux élèves, de l'organisation de la surveillance des récréations, etc. Ils jouent un rôle moteur dans l'école, en mettant en place des projets pédagogiques pour chaque établissement. Ils donnent une impulsion pédagogique en créant, par exemple, un petit parlement, en étudiant durant l'année un ouvrage ou en travaillant sur une thématique particulière.

3 Le succès fou de Bulle d'Air

Depuis la rentrée 2007, la commune a repris la gestion de Bulle d'Air, la structure d'accueil extrascolaire à la pause de midi à la demande de l'Association gruérienne de parents (AGP), qui s'occupait jusqu'ici de cette mission. Il y a une année, l'offre ouverte aux élèves scolarisés sur les sites de Bulle a également été étendue à l'ensemble de la commune, avec une structure mise en place pour le site de La Tour-de-Trême. Et

le moins que l'on puisse dire, c'est que cette nouvelle formule a rencontré un immense succès. «De 80 enfants inscrits, on est passé à la rentrée 2008-2009 à 145 enfants, explique André Schibler, administrateur du cercle scolaire de Bulle et Morlon! Ce sont ainsi 50 à 80 enfants qui fréquentent Bulle d'Air sur tous les sites. Ce succès montre de manière évidente que le développement de l'accueil extrascolaire répond à un réel besoin.»

La commune propose ainsi un accueil de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les enfants fréquentant l'école de la Condémine, au Centre d'animation, place du Marché à Bulle, pour les enfants fréquentant l'école de la Léchère, dans les locaux des Tréteaux de Chalamala, et pour les enfants fréquentant l'école de La Tour-de-Trême, dans les locaux du Centre paroissial. L'accueil Bulle d'Air est assuré pour chaque groupe par des accompagnatrices choisies par la commune de Bulle.

> **La commune propose ainsi un accueil de midi les lundis, mardis, jeudis et vendredis pour les enfants**

Le tarif de l'accueil Bulle d'Air (prix du repas et de l'accueil de 11 h 35 à 13 h 20) s'échelonne de 8 francs par enfant et par repas (si une subvention dès 80% est obtenue) jusqu'à 12 francs (si aucune subvention communale n'est accordée). De plus, les parents s'acquittent du montant d'inscription qui s'élève à 40 francs par année et par famille. Les places étant limitées, la priorité est donnée aux familles monoparentales et aux familles dont les deux parents travaillent.

Pour les inscriptions régulières, elles seront reportées automatiquement de mois en mois. En cas d'absence ou de maladie, les parents contactent l'administration scolaire entre 7 h 30 et 8 h 15 au 026 919 49 04. Pour les parents qui désirent ne faire appel aux services de Bulle d'Air que ponctuellement, ils doivent s'acquitter de la taxe d'inscription et s'adresseront à l'administration scolaire pour convenir des jours d'accueil. Les parents peuvent inscrire leur enfant le matin même pour l'accueil de midi entre 7 h 30 et 8 h 15 auprès de l'administration.

4 Le nouveau règlement scolaire

L'année dernière, le règlement scolaire a subit un toilettage important. De nouvelles règles concernant l'usage des appareils électroniques et le code vestimentaire sont entrées en vigueur.

Après une année d'application, André Schibler tire un bilan positif de ces nouvelles dispositions: «Nous avons confisqué quelques téléphones portables et nous avons distribué deux ou trois T-shirts pour des tenues peu correctes. Cela s'est donc très bien passé.» Mais c'est surtout du côté des parents que la satisfaction a été la plus manifeste. «Je crois que ce règlement a aidé les parents à faire passer leur message auprès des enfants et a facilité la mise en place de limites claires.»

TOUTES LES INFOS SUR WWW.ECOLEBULLE.CH

LES HORAIRES SCOLAIRES 2008-2009

A) CLASSES ENFANTINES		
LUNDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
MARDI (GROUPE A)	8 h 45/50 - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
MARDI (GROUPE B)	8 h 45/50 - 11 h 35	CONGÉ
MERCREDI	CONGÉ	CONGÉ
JEUDI (GROUPE A)	8 h 45/50 - 11 h 35	CONGÉ
JEUDI (GROUPE B)	8 h 45/50 - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
VENDREDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
B) CLASSES DE 1re ET 2e PRIMAIRES		
LUNDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
MARDI (GROUPE A)	8 h 45/50 - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
MARDI (GROUPE B)	7 h 55/8 h - 11 h 35	CONGÉ
MERCREDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	CONGÉ
JEUDI (GROUPE A)	7 h 55/8 h - 11 h 35	CONGÉ
JEUDI (GROUPE B)	8 h 45/50 - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
VENDREDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10

ALTERNANCE

La formation des groupes A et B est établie par l'enseignante.
Les élèves de Morlon sont dans le groupe A.

C) CLASSES DE 3e À 6e PRIMAIRES		
LUNDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
MARDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
MERCREDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	CONGÉ
JEUDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10
VENDREDI	7 h 55/8 h - 11 h 35	13 h 20/25 - 15 h 10

Récréation le matin de 9 h 40 à 9 h 55 et pause l'après-midi de 14 h 15 à 14 h 20

CALENDRIER 2008-2009

RENTRÉE SCOLAIRE
Primaire: JE 28 août 2008, 7 h 55
Enfantine: JE 28 août 2008, 8 h 45

VACANCES D'AUTOMNE
VE 17 octobre 2008 *fin des cours*
LU 3 novembre 2008 *reprise*

IMMACULÉE CONCEPTION
LU 8 décembre 2008 *congé*

VACANCES DE NOËL
VE 19 décembre 2008 *fin des cours*
LU 5 janvier 2009 *reprise*

VACANCES DE CARNAVAL
VE 20 février 2009 *fin des cours*
LU 2 mars 2009 *reprise*

VACANCES DE PÂQUES
VE 3 avril 2009 *fin des cours*
LU 20 avril 2009 *reprise*

FÊTE DU 1er MAI
VE 1er mai 2009 *congé*

FÊTE DE L'ASCENSION
JE 21 mai 2009 *congé*
VE 22 mai 2009 *congé (pont)*

LUNDI DE PENTECÔTE
LU 1er juin 2009 *congé*

FÊTE-DIEU
JE 11 juin 2009 *congé*
VE 12 juin 2009 *congé (pont)*

CLÔTURE SCOLAIRE
Enfantine: MA 7 juillet 2009
Primaire: ME 8 juillet 2009

LES NOUVEAUX HORAIRES DES BUS SCOLAIRES

BULLE-MORLON-BULLE
Du lundi au vendredi sauf fêtes générales et 22 mai - 15 août - 8 décembre

→				J1		J1		
BULLE, GARE-10-30	07 05	07 33	11 35	12 05	12 45	15 13	16 12	17 32
BULLE, MONTCALIA	07 05	07 33	11 35	12 05	12 45	15 13	16 12	17 32
BULLE, CENTRE COMMERCIAL	07 07	07 35	11 37	12 07	12 47	15 15	16 14	17 34
BULLE, ÉCOLE PRIMAIRE	/	/	11 40	/	/	15 18	/	/
BULLE, RUE DE L'ÉTANG	07 09	07 37	11 45	12 09	12 49	15 23	16 16	17 36
BULLE, MAYENTZÈS	07 09	07 37	11 45	12 09	12 49	15 23	16 16	17 36
MORLON	07 14	07 42	11 50	12 14	12 54	15 28	16 21	17 41
←								
MORLON	07 14	07 45	11 52	12 17	12 55	15 30	16 22	17 42
MORLON, ABRI PC	07 14	07 45	11 52	12 17	12 55	15 30	16 22	17 42
MORLON, BLOC	07 15	07 46	11 53	12 18	12 56	15 31	16 23	17 43
BULLE, MAYENTZÈS	07 15	07 46	11 53	12 18	12 56	15 31	16 23	17 43
BULLE, RUE DE L'ÉTANG	07 17	07 48	11 55	12 20	12 58	15 33	16 25	17 45
BULLE, ÉCOLE PRIMAIRE	/	07 52	/	/	13 02	/	/	/
BULLE, CENTRE COMMERCIAL	07 19	07 54	11 57	12 22	13 04	15 35	16 27	17 47
BULLE, MONTCALIA	07 20	07 55	11 58	12 23	13 05	15 36	16 28	17 48
BULLE, GARE-10-30	07 24	07 59	12 02	12 27	13 09	15 40	16 32	17 52

J1 Circule du 10-21 décembre, 7 janvier- 1er février, 11 février-14 mars, 31 mars-4 juillet, 28 août-17 octobre, 3 novembre-12 décembre, sauf 2-22-23 mai, 8 décembre

RÉSEAU BULLE
Du lundi au vendredi en période scolaire

→		J6	J3
RUE DES USINIERS	07 33	08 23	12 58
CHEMIN DE PLANCHY	07 34	08 24	12 59
BÂTIMENT SICOOP	07 35	08 25	13 00
LE CARRY, CROISÉE	07 37	08 27	13 02
UNI-VERT, RTE DE LA PART-DIEU	07 38	08 28	13 03
BÂTIMENT SICOOP	07 40	08 30	13 05
CHEMIN DE PLANCHY	07 42	08 32	13 07
RUE DES USINIERS	07 44	08 34	13 09
BULLE, GARE QUAI 18	07 47	08 37	13 12
MONTCALIA	07 48	08 38	13 13
CH. DES ÉCOLIERS, LÉCHÈRE	07 52	08 42	13 17

←		J3
BULLE, GARE QUAI 18	11 31	15 06
CH. DES ÉCOLIERS, LÉCHÈRE	11 35	15 10
CH. DES ÉCOLIERS, LÉCHÈRE	11 40	15 18
MONTCALIA	11 42	15 20
RUE DES USINIERS	11 44	15 22
CHEMIN DE PLANCHY	11 45	15 23
BÂTIMENT SICOOP	11 46	15 24
LE CARRY, CROISÉE	11 48	15 26
UNI-VERT, RTE DE LA PART-DIEU	11 50	15 28
BÂTIMENT SICOOP	11 51	15 29
CHEMIN DE PLANCHY	11 52	15 30
RUE DES USINIERS	11 54	15 32

RÉSEAU LA TOUR-DE-TRÊME
Du lundi au vendredi en période scolaire

→		J6	J3
ROUTE DES GRANGES	07 43	08 33	13 08
RUE DES MÉNESTRELS	07 44	08 34	13 09
RUE DES PARADISIERS	07 45	08 35	13 10
LAITERIE DES GRANGES	07 47	08 37	13 12
CITÉ MON-REPOS	07 48	08 38	13 13
LA TOUR-DE-TRÊME, ÉC. PRIM.	07 52	08 42	13 17

←		J3
LA TOUR-DE-TRÊME, ÉC. PRIM.	11 40	15 18
CITÉ MON-REPOS	11 43	15 21
ROUTE DES GRANGES	11 44	15 22
RUE DES MÉNESTRELS	11 45	15 23
RUE DES PARADISIERS	11 46	15 24
LAITERIE DES GRANGES	11 47	15 25

J3 Lundi - mardi - jeudi - vendredi
J6 Mardi - jeudi

INFORMATIONS
Découvrez toutes les informations pratiques pour profiter des trois dernières semaines d'exploitation de la piscine communale. 11

LA PISCINE COMMUNALE: PORTRAIT DES LIEUX

UNE LONGUE HISTOIRE
Construite dans les années 1930, la piscine de Bulle a été largement transformée entre 1961 et 1964, avec notamment la construction des bassins actuels. 11

La piscine communale: un espace sacré pour les Bullois

Le premier bassin date des années 1930

La piscine de Bulle est gérée par la commune. D'avril à septembre, deux employés sont chargés de la conciergerie et de la surveillance des bassins.

Les Bullois sont attachés à leur piscine communale. Chaque année, elle accueille d'avril à septembre en moyenne 45 000 personnes. Construite dans les années 1930, la piscine communale a subi un important lifting entre 1961 et 1964, avec la construction des bassins actuels. Chaque année, deux personnes s'occupent en permanence de l'installation.

La configuration actuelle n'évoluera d'ailleurs probablement pas. Pour Vincent Accarisi, responsable de l'aménagement et des bâtiments au département technique, «on ne peut pas prévoir de grosses transformations dans l'espace actuel, car il n'y aucune possibilité d'extension des plages et des bassins». «Il faut toutefois tenir compte de l'étude en cours effectuée par la Commission des sports de l'ARG et de son impact à moyen et long terme concernant les infrastructures communales sportives actuelles» précise Sylvie Magne, conseillère communale responsable du dicastère. Aujourd'hui, ce sont donc avant tout des travaux d'entretien et d'amélioration des infrastructures actuelles qui sont prioritaires pour la commune.

Ce d'autant plus que la piscine est un poste déficitaire dans le budget communal. Les recettes – 160 000 francs par année en moyenne – ne couvrant que pour un tiers les charges d'exploitation, qui se montent à quelque 360 000 francs par année. De plus, les caprices de la météo rendent toutes prévisions impossibles sur le succès de la billetterie. Une année pluvieuse peut faire fortement chuter la fréquentation. Lors de l'été mouillé de 2007, seuls 130 000 francs sont rentrés dans la caisse, alors que, en 2003, année record, c'est presque 260 000 francs qui ont été comptabilisés.

Cette situation rend prudente la commune dans le développement futur de la piscine. «Des demandes existent pour construire des toboggans ou des boules à vagues. Pour l'heure, considérant l'espace à disposition, la situation de la piscine en zone de danger et les finances de la commune, celle-ci préfère poursuivre le développement de la piscine avec les infrastructures existantes», précise Vincent Accarisi.

La gestion de la piscine dépend du département technique. Deux gardiens s'en occupent à plein temps d'avril à septembre. Leurs principales missions consistent à superviser la conciergerie, à entretenir les installations techniques, à surveiller les bassins, à contrôler tous les jours la qualité de l'eau et à commander les produits d'entretien. Le reste de l'année, ils sont affectés aux travaux dans les autres bâtiments communaux. Ces responsables, au bénéfice d'un brevet de sauvetage, sont épaulés par des aides, également brevetés, pour la période d'été.

Passage presque obligé d'un après-midi sur les pelouses: la buvette est l'épicentre social de la piscine. Sa gestion n'est pas assurée par la ville de Bulle. Un contrat de gérance est signé entre l'exploitant et la commune. La buvette est ainsi gérée de manière parfaitement autonome.

Pour la gestion des entrées, la commune engage chaque année trois personnes, de la mi-mai au 1er septembre. Elles se relaient à la caisse. Afin d'opérer des économies, le système de billetterie est le même que celui utilisé à la patinoire de Bulle. Ainsi, une fois les patins rangés dans les armoires, ordinateur et imprimante se déplacent à la piscine.

Une longue histoire sur les rives de la Trême

Informations générales et historique des travaux

© PHOTO GLASSON MUSÉE GRUÉRIEN

Enfants à la piscine de Bulle, 1932.

© PHOTO GLASSON MUSÉE GRUÉRIEN

Piscine de Bulle, 1937.

HISTORIQUE

1930	*Construction du premier bassin dans les années 1930*
1961	*Construction d'un nouveau bassin sur l'ancien*
1962	*Mise en place d'un système de traitement de l'eau*
1963	*Mise en place d'un arrosage de la pelouse et construction des cabines privées*
1964	*Construction de la buvette, de l'entrée et de l'infirmerie*
1977	*Réfection du fond du bassin (béton et peinture)*
1986	*Démolition du plongeoir par la Protection civile*
1988	*Installation des bâches pour la couverture des bassins*
1989	*Construction des WC et mise en place du système de chauffage des bassins*
1995	*Mise en place des panneaux solaires pour le chauffage de l'eau et des douches*
1998	*Mise en conformité des installations de traitement de l'eau*
1999	*Réaménagement de la buvette, achat du système de gestion des entrées*
2002	*Remplacement du tableau électrique PAC*
2003	*Attribution d'un mandat à Sécuritas*
2004	*Réparation ponctuelle du fond des bassins*
2007	*Réfection des joints du dallage béton*
2008	*Construction de la sortie de secours de la H189*

INFOS PRATIQUES

PISCINE COMMUNALE
Rue Sciobéret
1630 Bulle
Tél. 026 912 71 42

La piscine de Bulle se compose d'un premier bassin de 50 mètres, d'un second bassin de 31 mètres et d'une pataugeoire.

OUVERTURE
Du 10 mai 2008 au 13 septembre 2008

HORAIRE
De 9 h à 20 h

En cas de mauvais temps, la piscine est ouverte au minimum de 11 h 30 à 13 h 30. Elle est fermée lors d'orages.

TARIFS

ACCÈS À LA BUVETTE	3.-
Ce montant est déductible sur une consommation.	
ENTRÉE INDIVIDUELLE	
• *Adulte*	5.-
• *Etudiant, apprenti, AVS et AI*	3.50
• *Enfant (6 ans à 16 ans inclus)*	2.50
ABONNEMENTS 10 ENTRÉES	
• *Adulte*	45.-
• *Etudiant, apprenti, AVS et AI*	30.-
• *Enfant (6 ans à 16 ans inclus)*	20.-
Pour les nouveaux abonnements, un montant de 5.- est demandé.	
CARTE PERMANENTE	
• *Adulte*	80.-
• *Etudiant, apprenti, AVS et AI*	50.-
• *Enfant (6 ans à 16 ans inclus)*	30.-
CABINE	
• *Abonnement de saison*	50.-
• *La journée*	3.-
• *Casier*	2.-
CHAISE LONGUE	
• *La journée*	3.-
• *La demi-journée*	2.-
PING-PONG	
• *Dépôt*	3.-
• *L'heure*	2.-
DÉPÔTS	
• *Clefs de casier ou de cabine*	2.-

© MARIE-CLAIRE PASQUIER

À LA DÉCOUVERTE D'UN PROJET DE COOPÉRATION ENTRE BULLE ET LE RWANDA

LE RWANDA
Le Rwanda est un petit pays africain de 10 millions d'habitants
13

UN PARTENARIAT
Les autorités de Bulle et du district de Bugesera se sont rencontrées à deux reprises en Suisse cette année et au Rwanda l'année dernière.
12

© MARIE-CLAIRE PASQUIER

Jean-Paul Glasson: «Bulle veut tisser des liens solides avec le Rwanda»

Un projet de coopération est en marche

Un partenariat s'amorce entre Bulle et le district de Bugesera situé dans la province de l'Est au Rwanda. Le syndic Jean-Paul Glasson, qui s'est rendu au Rwanda l'année dernière, nous parle de ce projet.

- *LE BULLETIN:* en quoi consiste ce projet de coopération entre Bulle et la région de Bugesera au Rwanda?

- *JEAN-PAUL GLASSON:* *Tout d'abord, il ne s'agit pas d'un jumelage. Bulle ne s'est d'ailleurs jamais engagée dans de tel partenariat. Nous voulons au contraire développer des échanges de savoir et de compétences dans les domaines de l'énergie et de l'eau ainsi que de la gestion et du développement technique ou administratif d'une collectivité publique. En résumé, nous recherchons à tisser des liens de confiance, solides et durables, avec nos amis africains.*

- Comment va s'organiser cette collaboration?

- Nous avons choisi quelques domaines, où nous pouvons partager des connaissances. Il y a tout d'abord la question de l'eau et de l'énergie, où nous allons tenter, avec l'aide de Gruyère Energie SA, d'imaginer des solutions pour améliorer la situation. Ces échanges s'inscrivent notamment dans la volonté du Gouvernement rwandais, qui coordonne l'ensemble de l'aide internationale, de fournir à sa population un accès à l'eau potable à moins d'un kilomètre d'une habitation et de développer également le réseau électrique.

- Allez-vous financer des projets de développement?

- Non. Il ne s'agit pas pour la commune de Bulle d'apporter des aides financières, mais bien de mettre à disposition des autorités locales nos compétences techniques et administratives dans le cadre des best practices. *Plusieurs thématiques seront traitées: l'eau et l'électricité, l'informatique à l'école primaire, la transformation de l'agriculture et du tourisme, le perfectionnement professionnel et les échanges culturels. C'est dans ce sens que nous comprenons ce rapprochement. Un mémorandum de coopération a ainsi été signé en août 2007.*

- Quels sont les besoins au Rwanda?

- Ils sont bien sûr énormes, notamment dans le domaine de la santé. Tout est à construire si l'on compare avec nos standards européens. Mais ce pays s'en sort plutôt bien malgré un régime autoritaire. Plusieurs études et rapports internationaux montrent les efforts entrepris par le Gouvernement rwandais pour faire avancer le pays vers sa modernisation. Les services généraux fonctionnent relativement bien. En tous les

cas, on sent que ses habitants ont envie d'aller de l'avant.

- Comment cette idée de coopération est-elle née?

- Tout étrange que cela puisse paraître, des liens existaient déjà entre la Gruyère et le Rwanda. Il y a bien sûr le parcours public et professionnel d'André Ntashamajé dans notre ville. Mais pas seulement. Il se trouve que la paroisse de la Part-Dieu a également accueilli pour un temps l'abbé Innocent Consolateur, qui venait du district de Bugesera et qui a fait son doctorat en théologie à l'Université de Fribourg. Il a été un bon ambassadeur de sa région. Enfin, il se trouve que la congrégation des sœurs hospitalières de Sainte-Marthe, basée à Fribourg, s'est également installée à Nyamata. Certaines d'entre elles ont ainsi des attaches fribourgeoises voire bulloises. Enfin, plusieurs prêtres d'ici, notamment les abbés Thiémard, Bruelhart et Jordan, se sont également rendus au Rwanda il y a plusieurs années. C'est donc par la multiplication de ces liens tissés au fil des ans que la première rencontre a eu lieu l'année dernière entre les autorités des deux régions.

- Comment s'est déroulé le premier contact avec vos partenaires africains?

- En 2007, nous sommes donc partis à nos frais en éclaireurs avec la conseillère générale Marie-Claire Pasquier dans le district de Bugesera. Cette région, située près du Burundi, est l'une des plus pauvres du Rwanda. Nous avons fait à la fois des visites sur le terrain et des rencontres avec différents notables rwandais, dont des ministres. Je dois admettre que le choc culturel était au rendez-vous dans ce très beau pays. Nous avons été très bien reçus.

> **Cette ouverture vécue sur le monde et ces rencontres sont une grande richesse**

- Qu'est-ce qui vous a le plus marqué?

- Nos deux pays, notamment sur le plan du mode de vie ou de la morale, sont très différents. J'ai été frappé par le monde dans les villages, mais également sur les routes. Lors de leur visite en Suisse ce printemps, les représentants rwandais ont fait le même constat... mais à l'envers! Ils se sont demandé où étaient les gens, s'étonnant du «vide» de nos rues. Malgré les différences, cette ouverture vécue sur le monde et ces rencontres sont une grande richesse.

LE RWANDA EN DÉTAIL

RWANDA

SUPERFICIE	26 338 km²
POPULATION	10 millions (juillet 2008)
MONNAIE	franc rwandais
LANGUE PRINCIPALE	kinyarwanda
CAPITALE	Kigali

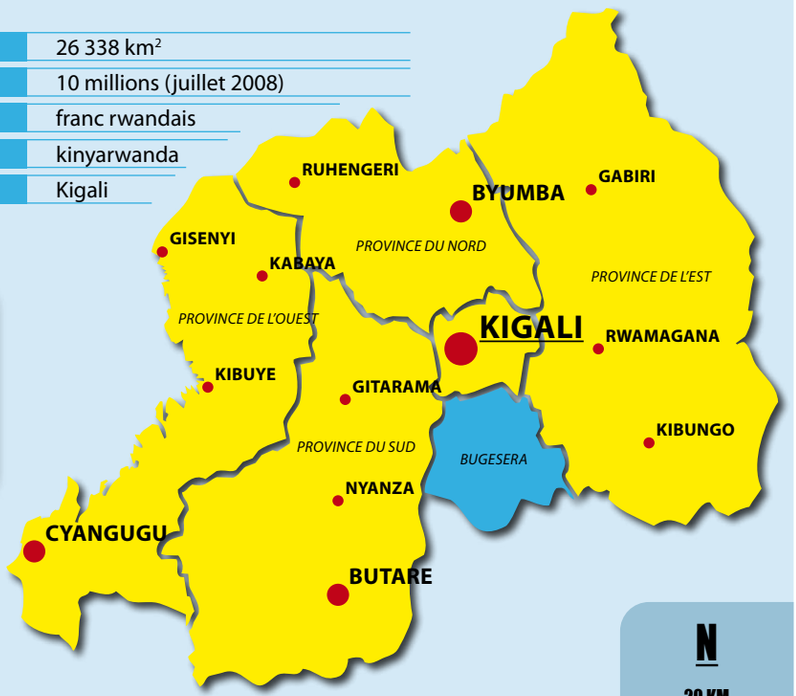

DONNÉES GÉOGRAPHIQUES DE L'AFRIQUE

AFRIQUE

SUPERFICIE	30 221 532 km²
POPULATION	944 millions (2007)

LA PHOTO MYSTÈRE
Découvrez l'endroit où a été prise la photo et gagnez 50 francs. 16

ADMINISTRATION
Toutes les adresses et contacts utiles de l'administration communale. 16

ACTUALITÉS BULLOISES

AU PROGRAMME DES ACTUALITÉS BULLOISES: UNE CONFÉRENCE PUBLIQUE SUR L'EDUCATION ET LA PRÉSENTATION DU NOUVEL ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA CITÉ

ÉCLAIRAGE PUBLIC
La commune de Bulle a choisi son nouveau système d'éclairage public. Gruyère Energie SA a été mandatée pour mener à bien cette mission. 15

L'éducation des enfants en cause

Une conférence aura lieu au CO de Bulle le 16 septembre

Débattre de l'éducation de nos enfants: voilà le projet lancé par l'école bulloise. A l'occasion d'une conférence-débat publique, les parents d'élèves pourront s'informer, débattre et poser des questions autour de cette thématique. Le pédiatre Nahum Frenck présentera également quelques outils utiles aux parents pour l'éducation de leurs enfants.

L'école bulloise invite la population, en particulier les parents des enfants scolarisés dans les classes primaires, à participer à une conférence publique. Cette manifestation, qui se déroulera le 16 septembre, à l'aula du Cycle d'orientation de la Gruyère, site de Bulle, aura pour thématique l'éducation des enfants au sens large.

> **Les objectifs sont de développer chez les élèves le respect d'autrui**

Pour l'administrateur de l'école bulloise, André Schibler, «il est nécessaire d'offrir un maximum d'informations aux parents d'élèves sur ce qui se fait à l'école en matière d'éducation. Ouvrir le débat et faire participer la population est ainsi un aspect essentiel de cette démarche. Grâce à des intervenants de nos établissements, mais également des orateurs invités, de l'extérieur, nous présenterons plusieurs outils qui doivent permettre aux enfants, aux parents et aux enseignants de mieux gérer les problèmes et les conflits à l'intérieur et à l'extérieur de l'école.»

Le programme de cette soirée est copieux. L'administration scolaire ainsi que l'Association gruérienne des parents (AGP) accueilleront les participants et présenteront en guise d'introduction l'état des lieux de l'éducation en milieu scolaire. Ensuite, des représentants du corps enseignant se chargeront d'expliquer la méthode «Vers le pacifique». Cette stratégie éducative novatrice est un moyen qui permet aux enfants de gérer plus facilement leurs conflits.

Les objectifs de cette méthode sont de développer chez les élèves le respect d'autrui et une vision différente des situations conflictuelles, d'augmenter la compréhension qu'ils ont d'eux-mêmes et des autres, d'encourager l'acquisition d'habileté d'écoute, de jugement critique, d'expression verbale et de maîtrise de soi et, enfin, de développer une meilleure compréhension ainsi qu'une meilleure gestion de leurs conflits.

L'équipe de l'éducation générale sera également présente lors de cette soirée. Cette structure, mise à disposition par la DICS, est un appui offert à l'école, notamment lors de conflits avec des parents ou avec des enfants, où elle coordonne la médiation et conseille en matière d'éducation au sens large.

Pour terminer, le pédiatre Nahum Frenck présentera dans sa conférence des outils utiles aux parents pour mieux éduquer leurs enfants ou résoudre plus facilement des conflits.

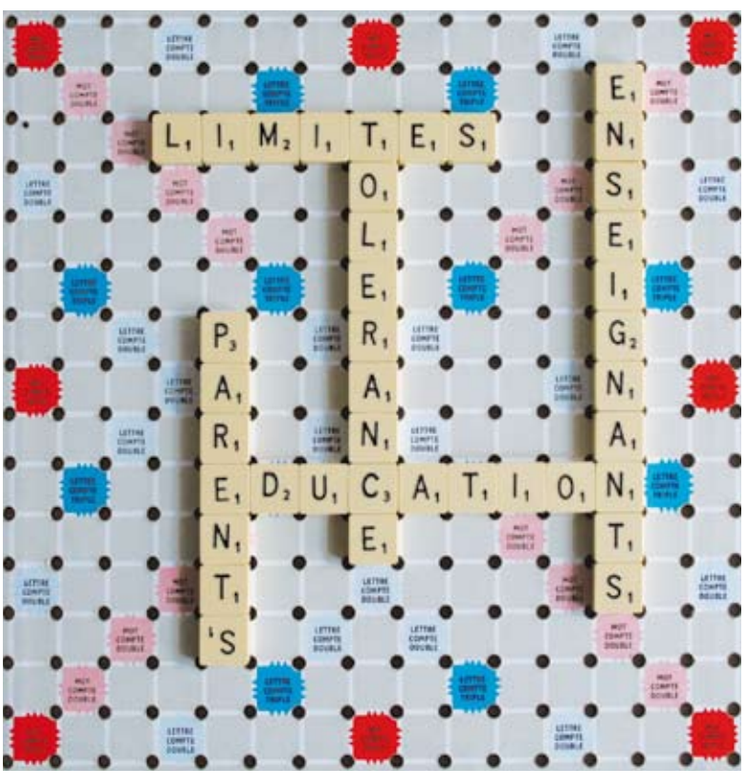

LE PROGRAMME

1 *Introduction par l'administration scolaire et l'Association gruérienne des parents*

2 *Présentation par des enseignants de la méthode «Vers le pacifique»*

3 *Le mot de l'éducation générale*

4 *Conférence du pédiatre Nahum Frenck*

5 *Questions*

CO DE LA GRUYÈRE, SITE DE BULLE — Le 16 septembre / 20 h / Entrée libre

Bulle change son éclairage public dans le centre historique!

De nouveaux luminaires installés

La ville de Bulle fait peau neuve. Afin de mettre en valeur le centre historique de la cité, un concept d'éclairage public a été choisi par la commune. Gruyère Energie SA a été mandatée pour mener à bien cette réflexion.

Les travaux du centre-ville bullois ne se déroulent pas qu'en sous-sol. Depuis 2006, Gruyère Energie SA a été chargée par la commune de mener une réflexion sur l'éclairage public du centre-ville. Le choix des nouveaux luminaires, qui vont remplacer un matériel devenu vétuste, devait répondre à plusieurs exigences. L'esthétique, la typicité toute bulloise d'un éclairage suspendu ou encore les contingences budgétaires et énergétiques ont été prises en compte pour réaliser le concept de la nouvelle mise en lumière de la cité.

«Plusieurs variantes ont été proposées à la commune, explique Aquilino Cabezas, responsable de projets à Gruyère Energie SA. Au final, le choix s'est porté sur un luminaire de type «Dôme» qui puisse à la fois être utilisé sur mât, en façade ou sur caténaire. Ces trois solutions permettent de répondre aux conditions techniques, esthétiques et urbanistiques posées par les différents espaces du centre-ville. L'objectif était de trouver une cohérence pour l'ensemble du système». Alors que notamment la Grand-Rue conservera ses luminaires suspendus, les premiers éclairages sur mâts et en façade ont été installés au début de la rue de Vevey et au passage de l'Union. Le reste des luminaires sera posé et mis en service en fonction de l'avancement des travaux.

> **Une lumière douce et feutrée va habiller le centre de la cité**

Au niveau technique, le choix de l'éclairage répond à des normes très précises, fixées selon la classification des routes et qui définissent notamment des valeurs minimales de luminosité au sol. Ces recommandations doivent permettre d'assurer la sécurité des piétons. «La puissance et la disposition des points lumineux est fonction du type de luminaires, précise Aquilino Cabezas. Les rendements peuvent être très différents. Il faut donc que l'implantation des sources permettent d'atteindre les valeurs demandées. Le luminaire de type «Dôme» choisi possède de bonnes caractéristiques photométriques qui permettent de limiter les éblouissements».

Les nouveaux luminaires ont été choisis pour leur esthétique et leurs caractéristiques techniques.

Les analyses se sont portées sur deux grandes familles de lampes, les sources lumineuses à vapeur de sodium qui produisent de la lumière jaune et qui ont un très bon rendement et les sources de dernière génération à iodures métalliques, qui délivrent une lumière blanche. C'est finalement cette dernière technologie qu'a choisie la commune, la lumière blanche permettant une excellente mise en valeur du centre historique tout en conservant un bon rendement. De plus, l'esthétique recherchée pour l'illumination du centre-ville a été l'un des autres éléments clés qui a présidé au choix des luminaires. Le modèle en cours d'installation est ainsi conçu pour diffuser une lumière douce et feutrée, qui va habiller subtilement la cité une fois la nuit tombée. Les lampes à vapeur de mercure, d'une technologie dépassée, n'ont pas été prises en compte de même que tout type d'éclairage par LED. Les essais effectués par Gruyère Energie SA avec des luminaires LED ont démontré qu'actuellement cette technologie n'est pas adaptée à l'éclairage public et qu'en matière de consommation d'énergie leur rendement est de loin inférieur au système choisi.

Sur le plan énergétique, la ville de Bulle, qui porte aujourd'hui le label «Cité de l'énergie» avait également posé des exigences précises. Gruyère Energie SA s'est efforcée de proposer du matériel et des technologies très optimisées en termes de dépense d'énergie. Aquilino Cabezas confirme: «Nous avons axé nos efforts sur deux points. Le premier a été de trouver du matériel qui respecte de manière précise et sans dépassement la luminosité exigée par la législation. Le second a été de choisir des luminaires qui, grâce à un appareillage électronique sophistiqué, limitent au maximum les pertes énergétiques.»

Cette solution proposée par le prestataire en énergie et adoptée par la commune va permettre une plus grande maîtrise des processus d'économie d'énergie, notamment au centre-ville, mais à terme dans toute la cité.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE / TOUTES LES COORDONNÉES IMPORTANTES

HÔTEL DE VILLE
Grand-Rue 7, C.P. 32, 1630 Bulle 1
Tél. +41 26 919 18 00
Fax +41 26 919 18 09
E-mail: secretariat@commune.bulle.ch
Internet: www.bulle.ch

OUVERTURE DES BUREAUX
LU à JE 8 h/11 h 45 - 13 h 30/17 h
VE 8 h/16 h 30

DÉPARTEMENT ADMINISTRATION	Tél. 026 919 18 00	jeanmarc.morand@commune.bulle.ch
CONTRÔLE DE L'HABITANT	Tél. 026 919 18 60	controle.habitant@commune.bulle.ch
OFFICE DU TRAVAIL / chômage	Tél. 026 919 18 00	catherine.doutaz@commune.bulle.ch
AGENCE AVS	Tél. 026 919 18 00	josee.vial@commune.bulle.ch
ASSURANCE-MALADIE	Tél. 026 919 18 00	celine.almeida@commune.bulle.ch
ADMINISTRATION DES ECOLES	Tél. 026 919 49 01	andre.schibler@fr.educanet2.ch
SERVICE DES TUTELLES	Tél. 026 919 83 70	service.tutelles@commune.bulle.ch
DÉPARTEMENT FINANCES	Tél. 026 919 18 20	christophe.uldry@commune.bulle.ch
COMPTABILITÉ / impôts / facturation	Tél. 026 919 18 20	jeanpierre.racca@commune.bulle.ch
COMPTABILITÉ / créanciers	Tél. 026 919 18 20	
FACTURATION	Tél. 026 919 18 20	
CONTENTIEUX / caisse	Tél. 026 919 18 20	claudia.matos@commune.bulle.ch
RESSOURCES HUMAINES	Tél. 026 919 18 00	
CAISSE DE PENSIONS	Tél. 026 919 18 00	
DÉPARTEMENT TECHNIQUE	Tél. 026 919 18 40	departement.technique@commune.bulle.ch
SERVICES ÉDILITAIRES	Tél. 026 919 18 80	bertrand.niquille@commune.bulle.ch
POLICE LOCALE	Tél. 026 919 18 70	police.locale@commune.bulle.ch
SECRÉTARIAT	Tél. 026 919 18 00 Fax 026 919 18 09	secretariat@commune.bulle.ch

Le concours du «Bulletin»

La photo mystère

Le bulletin vous propose à chaque édition une photo mystère. A vous de trouver l'endroit exact photographié, situé sur le territoire communal. Le gagnant - ou la gagnante - sera averti personnellement.
M. Emile Jacquat à Bulle a gagné le prix de 50 francs de la dernière photo mystère après tirage au sort. Il s'agissait d'un graffiti photographié au skate parc situé en bordure de la forêt de Bouleyres.

Pour participer, remplissez le talon-réponse ci-dessous et envoyez-le à:

VILLE DE BULLE, GRAND-RUE 7, C.P. 32, 1630 BULLE

ou écrire à:
bulletin@commune.bulle.ch

RÉPONSE

NOM ET PRÉNOM

ADRESSE

TÉLÉPHONE

ÉCRIVEZ-NOUS !

VILLE DE BULLE / *LE BULLETIN*
Grand-Rue 7
C.P. 32
1630 Bulle

bulletin@commune.bulle.ch

IMPRESSUM

ÉDITION
Ville de Bulle
Grand-Rue 7, C.P. 32
1630 Bulle

CONCEPTION ET RÉALISATION
16a communication
Battiste + Adrien Cesa
C.P. 284
1630 Bulle

CORRECTEUR
J.-B. Gabriel
A. Gumy

CRÉDITS PHOTOGRAPHIQUES
16a communication

TIRAGE
9500 exemplaires